

Date de l'arrêté : 10/02/2026	Objet : circulation interdite rue des Bergeries
ARRÊTÉ N° AR_002_2026	

portant circulation interdite rue des Bergeries

Date de transmission de l'acte: 10/02/2026
Date de reception de l'AR: 10/02/2026
089-218900041-AR_002_2026-AR
A.G.E.D.I
République Française

Département : YONNE
Arrondissement : Avallon
AISY SUR ARMANCON - Commune

- Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code de la route ;
- Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant le raccordement électrique pour l'antenne BOUYGUES par la société SCUB Rue du Pâquier Zone Artisanale 21200 Bligny lès Beaune, les travaux commenceront (chantier mobile) du 11 février 2026 jusqu'au 11 mars 2026 de 8h à 17h30 sur la Rue des Bergeries jusqu'à la voie communale dite des Viores des Plantes à Aisy sur Armançon.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu la demande de l'entreprise SCUB en date du 10 février 2026 ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ:

Article 1

La circulation des véhicules sera interdit sur la rue citée ci-dessus de la commune du 11 février 2026 jusqu'au 11 mars 2026. (suivant l'avancement des travaux)

Article 2

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur la rue citée ci-dessus du 11 février au 11 mars 2026.(suivant l'avancement des travaux).

Article 3

M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Date de transmission de l'acte: 10/02/2026

Date de reception de l'AR: 10/02/2026

089-218900041-AR_002_2026-AR

A G E D I

Fait à AISY-SUR-ARMANCON, le 10 février 2026

